

celle que donne le gouvernement; mais on croit généralement que la municipalité ne peut pas voter une somme plus haute, sans s'exposer à faire perdre la cotisation, en cas que les habitans se laissent poursuivre sous prétexte qu'on les charge trop. D'un autre côté, le bill accorde trente sols pour chaque enfant dont les parens sont en état de pouvoir payer; mais, dans plusieurs paroisses, les habitans se refusent à cette charge, apportant pour raison, que puisqu'ils sont obligés de payer la taxe des écoles, ils ne sont pas obligés de payer davantage; et ils ne veulent pas entendre raison là dessus. On dira peut être que les commissaires d'écoles ont droit de poursuivre; mais si l'on est obligé de conduire les habitans à coups d'ordres, quelle terrible inimitié cela ne causera-t-il pas entre les gouvernans et les gouvernés? Et en ce cas la plupart des curés seront obligés de résigner leurs charges de commissaires, pour ne point s'attirer l'admiration de leurs paroissiens.

En réunissant l'octroi du gouvernement et la cotisation des habitans, et supposant que tous les enfans de 5 à 16 ans allassent à l'école, comme ils en ont le droit, cela donnerait au maître d'école onze sols par mois pour chaque enfant. On conçoit qu'avec cette haute paye, le maître d'école n'aurait pas le moyen de se procurer une belle robe académique pour présider son école. Maintenant pour obvier à l'exiguïté de la paye, dira-t-on de faire moins d'écoles; mais voilà deux difficultés; la première, les enfans trop éloignés n'en pourront point profiter, la seconde s'il y a trop d'enfans dans l'école ce sera plutôt une tour de Babel, ou de *babil* qu'une école.

Reste encore une difficulté par rapport aux écoles-modèles. Dans ces écoles, il paraît qu'il faudra aussi recevoir les enfans qui n'apprennent qu'à lire et à écrire; or quel tems restera-t-il au maître pour enseigner les hautes sciences? Il faudra donc une école séparée pour cet objet, par conséquent deux écoles de garçons dans chaque village, mais où sont les revenus pour suffire à tant de besoins? Il faudrait donc que la législature trouvât quelque autre moyen de subvenir aux besoins des écoles. Par exemple, on pourrait peut-être ôter le trente sols que les habitans ne veulent point payer, et donner à la municipalité tous les pouvoirs nécessaires pour taxer les habitans suivant leurs besoins, puisqu'ils ne veulent pas être taxés deux fois.

P. S.—On dit qu'il existe une loi, qui n'a pas été rappelée, qui exempte de taxes les églises, fabriques, et même les moulins de seigneurs; si c'est le cas, il serait à propos que quelques hommes de loi en donnassent avis sur les papiers publiés, car autrement les cotisations, en quelques endroits, pourraient bien se trouver de court.

BULLETIN.

ALBUM de la Revue Canadienne.—Missions catholiques et protestantes.

Si nous n'accusons qu'aujourd'hui la réception de l'élégant ALBUM que le propriétaire de la *Revue Canadienne* a présenté au public, dès le commencement de ce mois, nous prions l'auteur de ce nouveau recueil de croire que ce retard n'est dû qu'à des occupations du moment qui nous ont empêché de prendre une connaissance plus complète des nombreux articles qu'il renferme, pour les apprécier à leur juste valeur, au moins dans notre humble opinion.

Cette publication, d'un genre neuf en ce pays, (car il ne faut pas compter, comme faisant précédents certains essais, dont la moralité des lecteurs fit justice assez prompte) serait certainement de nature à procurer de jolis passe-tems si l'utile se trouvait toujours uni à l'agréable, et si le mou, l'efféminé langage d'une certaine passion ne se mêlait pas imprudemment aux rires badins, aux émotions pittoresques, voire même aux souvenirs religieux d'un amusant narrateur. Il faut pourtant l'avouer, ce genre d'écrits est bien voisin du frivole, et habile sera celui qui franchira le pas, sans glisser sur la pente. Ce n'est pas toutefois que nous soupçonnions, sur aucun de ces points, la sévère délicatesse du RÉDACTEUR EN CHEF; mais il se puisse quelquefois sur les tablettes d'un établissement public tant de manuscrits déguisés, tant de productions imparfaites, que l'on doit vraiment craindre la surprise d'une obligeance amicale? Que l'on nous permette donc d'exprimer ici nos craintes à l'égard de tous ces *Romanciers* ou *Feuilletonistes*, qui s'en vont, cheminant à travers tous les buissons, pour rencontrer force fiancées; et dont le but unique ne peut être que d'attiser davantage un feu qui n'est déjà que trop brûlant au cœur de la jeunesse. Du reste, nous applaudirons toujours aux efforts du talent de nos compatriotes: nous sommes l'ami de la belle littérature et nos goûts seront ici d'accord avec notre devoir, quand nous trouverons la vertu fidèlement unie aux beautés littéraires. De plus, en épurant cette compilation, le Propriétaire est plus sûr d'atteindre son but, celui de fournir aux familles un ouvrage que les mères chrétiennes pourront sans danger passer à leurs enfans.

Somme toute, l'ALBUM est un recueil qui promet délasserment et plaisir. La poésie, la musique, la chronique, l'anecdote, le grave, le riant; tout y prendra successivement sa place; et le lecteur s'y complaira, à proportion de ses goûts

et de ses penchans. On ne saurait non plus méconnaître les efforts que M. Le Tourneux ne cesse de faire, pour avancer le goût de la littérature parmi nos compatriotes et hâter pour eux des études sans doute plus réfléchies. Pareillement, nous ne pouvons que féliciter notre Jeunesse Canadienne de l'empressement qu'elle montre à utiliser toutes ses heures de loisir par le travail littéraire et l'étude de l'histoire; bien persuadé que nous sommes, qu'elle ne perdra jamais de vue ce principe immuable: le *Vrai* seul est aimable, et le *Beau* ne doit être que l'expression du *Bon*.

—Il a paru, tout dernièrement, dans le *Freeman's Journal* de New-York, un article sous ce titre: *Le succès des Missionnaires est l'épreuve de la Vérité*, dans lequel l'auteur démontre clairement que c'est par la prédication de l'Évangile, ou en d'autres termes, par les travaux des missionnaires chez les nations païennes, que le monde a été converti au christianisme, et placé sous sa bénigne influence. Nous ne pouvons, dit-il, nous rendre compte autrement des succès immenses qui ont accompagné les travaux des Apôtres et de leurs successeurs dans l'Église du Sauveur, qu'en présumant avec droit, qu'ils ont été aidés et favorisés du secours divin, et qu'ils étaient les héritiers communs de la promesse et du commandement que leur avait faits le Sauveur du monde, en disant: *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant, au nom Père, du Fils et du Saint Esprit, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai dit: Voici que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde.* Ce texte de l'Évangile signifie certainement qu'une Providence toute particulière veillera sur la prédication, et que des succès assurés sont réservés aux travaux des serviteurs que le ciel s'est choisis pour aller enseigner "tout ce que le Sauveur leur a commandé" de prêcher. Quel autre sens peut-on donner à des paroles aussi claires? La promesse du succès accompagne la véritable injonction, venant d'en haut, de prêcher l'Évangile, et que par tout où aura lieu cette vraie prédication parmi les païens, nous pouvons en attendre infailliblement le succès qui a été promis. Comment en effet, la conversion de chaque créature de toutes nations, promise par notre divin Sauveur, aux vertus de cette sainte religion qu'il est venu lui-même établir sur la terre, pourrait-elle s'effectuer, si ce n'est par les moyens de cet enseignement qu'il a autorisé, et comment pourrions-nous insinuer que le même enseignement est autorisé à produire ces grands résultats, si le succès n'y répondait?

S'il en est ainsi, et quel chrétien peut en douter! nous voulons soumettre la matière du sujet à l'épreuve, et jugeant de l'arbre par les fruits, établir par les succès qui couronnent les travaux des missionnaires, déclarant que, pour être autorisés d'après les paroles de notre Sauveur, il n'y a que ceux qui ont été faits héritiers de sa promesse, qui soient en conséquence, les prédicateurs de tous les enseignemens qu'il leur a donnés, et que par conséquent, ils sont légitimement autorisés par son Église, qui est l'Église de J.-C. Dans cette espèce d'examen, nous trouvons l'étendard qui ne peut tomber par lequel nous pouvons vérifier quels sont les vrais prédicateurs, et par ce moyen, la véritable Église.

Une lecture abrégée touchant les rapports des divers comités pour les missions, fut donnée au conseil des commissaires pour les missions étrangères, lors de sa trente-sixième anniversaire, tenue dans le mois de septembre à Brooklin; la lecture des lettres, des avis, des remarques sur ce sujet dans le cours du tems, des publications religieuses du jour ont fixé notre attention sur les avantages comparatifs des missions catholiques et protestantes. C'était assurément un sujet de recherches édifiantes, et nous regrettons que dans le présent rapport nous ne puissions jeter qu'un coup-d'œil sur le résultat de notre examen. Pour celui qui essaiera cette recherche, le même résultat sera inévitable.

Le A. B. C. F. M. que nous employons comme le plus court moyen d'exprimer le nom de ce redoutable conseil, a maintenant trente-six ans d'existence. Il a dépensé millions sur millions: il a envoyé par centaines ses missionnaires des deux sexes, dans tous les endroits de la terre habitable, et aujourd'hui après plus d'un tiers de siècle, nous nous adressons à messieurs les commissaires, et nous leur demandons avec raison de nous dire les résultats, et qu'ils daignent nous faire connaître le grand objet des effets de leurs missionnaires, c'est-à-dire, ceux qu'ils ont convertis. Nous ne pouvons pas prévoir ce qu'ils auraient à répondre en présence; mais au défaut de communication verbale, nous pouvons rapporter au public les manifestes, les documens qu'ils